

La fibre : qu'est-ce que c'est?

Le réseau 100 % fibre optique (FTTH) est un nouveau réseau de télécommunications à Très Haut Débit qui est déployé en France depuis 10 ans en vue de remplacer les réseaux filaires existants.

Cette technologie permet de répondre aux besoins liés au développement des usages numériques et à l'explosion du volume de données échangées.

La fibre permet aux usagers de profiter d'un débit atteignant **1.000 Mbit/s**

Plus puissant, plus rapide, plus fiable

Débits

Usages associés

FIBRE

1 Giga

- Tous usages en ligne
- Transfert immédiat de fichiers lourds
- Appareil Connectés (domotiques et autres...)
- Multi TV 3D / HD
- Triple Play en usage intensif
- Download et upload en simultané
- Diffusion multimédia HD (vidéos, jeux, etc.)

Limite de l'ADSL

ADSL

24 Mbit/s.
Débit maximum théorique

- TV HD
- Échange rapide de fichiers lourds
- Jeux en ligne

8 Mbit/s.
Débit Standard

- Usages web classique
- Service TV
- Echange de fichiers lourd possible mais long

2 Mbit/s.
ADSL Faible

- Surf internet
- Emailng
- pas de service TV



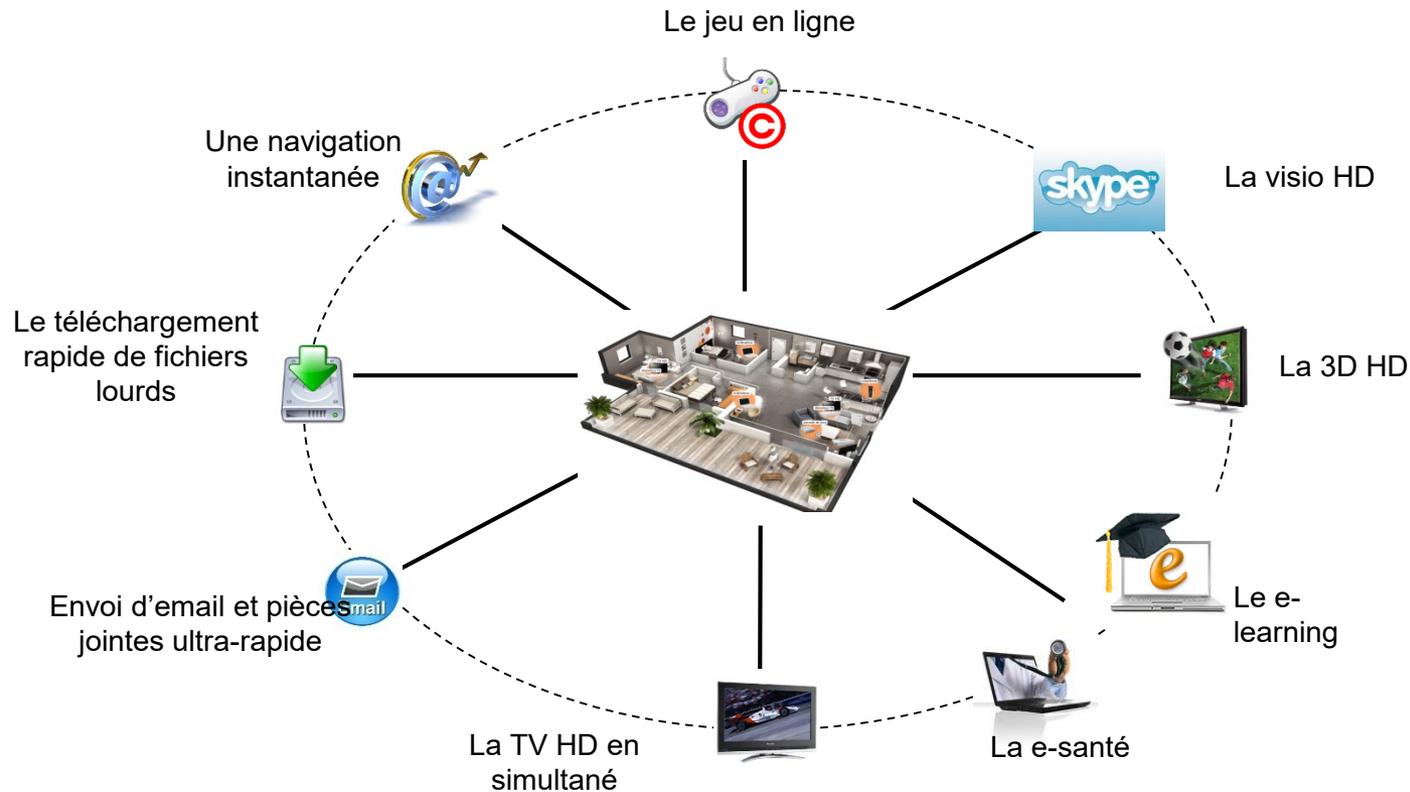
La Fibre c'est le meilleur de l'internet



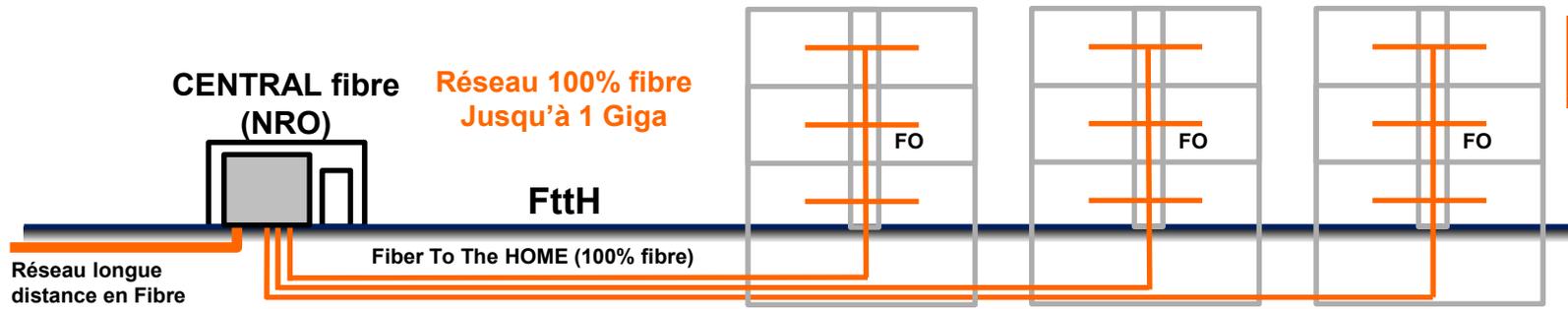
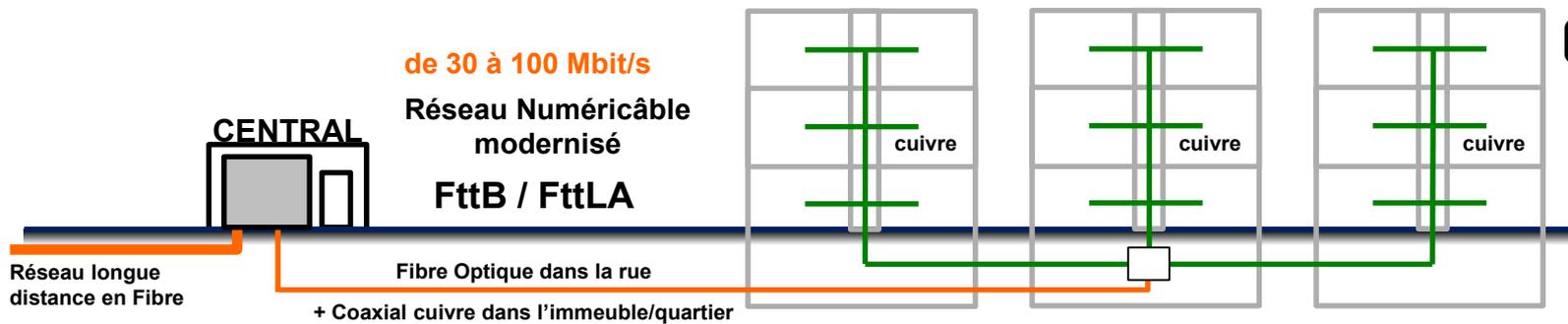
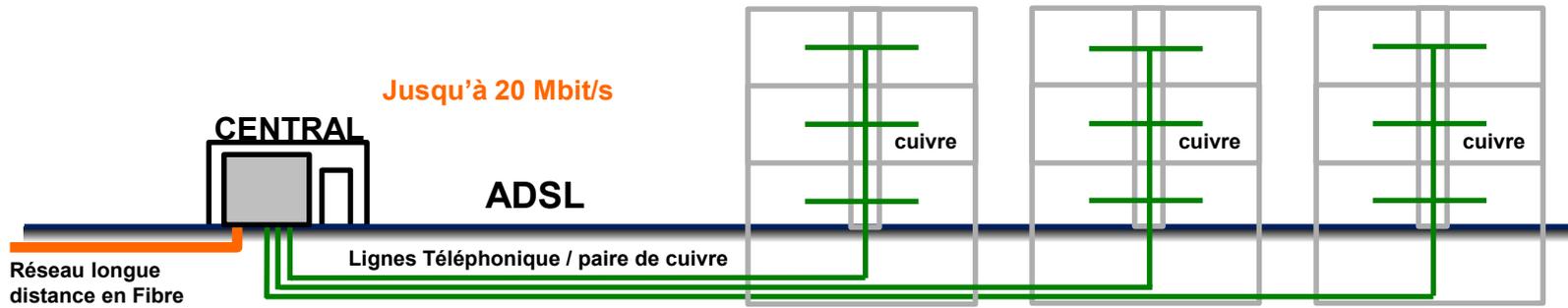
Tous les usages en simultan e sans impact sur la qualit e de service

La Fibre booste les usages courants

... et lib re de nouveaux usages

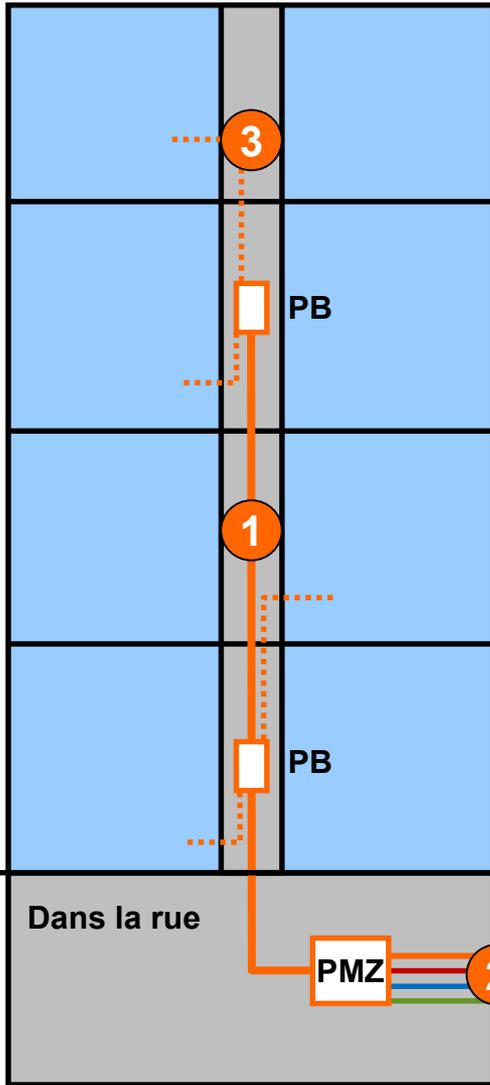


Le Très Haut Débit grâce à la FIBRE de bout en bout



Les étapes du raccordement d'un immeuble

Schéma d'installation à partir de 4 logements / En deçà l'installation se fera au niveau de la voirie



1 Equipement de l'immeuble

Un PMZ (Point de Mutualisation de Zone) est installé dans la rue. C'est un point d'accès aux lignes fibre où s'opère le dégroupage du réseau avec les autres opérateurs.

Des PB (Boîtier d'Étage) sont installés dans les étages. Ils contiennent les lignes des clients en attente de raccordement

Dans les parties communes, les fibres optiques sont déployées via les passages de câbles existants (goulottes, gaines techniques)



Point de Mutualisation de Zone



Point de Branchement

2 Raccordement de l'immeuble (adduction)

L'immeuble est raccordé au NRO de chaque opérateur (Nœud de Raccordement Optique) du quartier via le PMI.

3 Raccordement des abonnés AVEC L'OPERATEUR DE VOTRE CHOIX

Lorsqu'un résident s'abonne, le câble est tiré depuis le PB jusqu'au logement du client en respectant l'aspect des parties communes et en utilisant les passages de câbles disponibles (fourreaux, goulottes, coffrage, faux plafond, ...)



Point à Terminaison Optique



Orange : des engagements de service

- **L'équipement et le raccordement de l'immeuble est gratuit.**
 - Les abonnements sont souscrits individuellement par les résidents, sans obligation, **et auprès de l'opérateur de leur choix**
- **Orange déploie la fibre dans le respect de la réglementation en vigueur et sous le contrôle de l'ARCEP (autorité des télécoms)**
 - art. 109 de la LOI no 2008-776 du 4 août 2008
 - [L. 33-6 Du Code Des Postes Et Des Communications Electroniques](#)
 - Nombreux décrets

textes de loi : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Sites de l'ARCEP : www.arcep.fr

- **Le réseau d'immeuble est neutre et standard**

Il est déployé suivant des règles d'ingénierie compatibles avec les réseaux des différents opérateurs commerciaux.

- **Une Hot Line La Fibre dédiée aux propriétaires et syndics : 0800 383 884**

Orange, opérateur d'immeuble, est le seul interlocuteur du bailleur pour les réclamations liées au déploiement de la fibre dans les parties communes.

<http://commentavoirlafibre.orange.fr>



Raccordement d'un réseau fibre optique en images ...



De la chambre France télécom jusqu'au domaine public



Vue des fourreaux dans la chambre FT

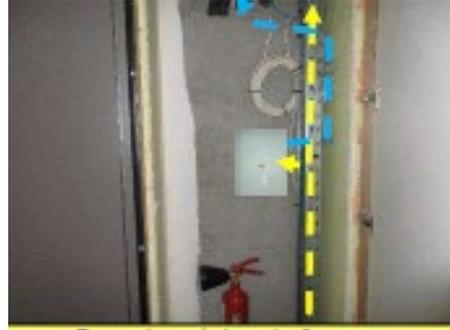


Adduction = arrivé du domaine public à l'intérieur du bâtiment

raccordement dans les parties communes



Pose des boitiers étages => fibres optique dédiés par logements



Dans les gaines techniques => passage fourreaux abonnés

A l'intérieur du logement



Raccordement des logements par les faux plafond



Prise optique => installation faite lors du premier raccordement client



Contacts

La société ENGIE est mandatée pour le déploiement de la fibre optique pour la commune de la Trinité

Merci de prendre contact avec Angéline LOISEL pour les immeubles ou lotissements de plus de 4 logements afin de lancer la démarche de négociation :

- 1^{ère} étape : **Mise à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale**,
- 2^{ème} étape : **Signature de la convention** d'installation Orange accompagnée du DTA*
- 3^{ème} étape : Réalisation de **l'étude technique**,
- 4^{ème} étape : Proposition de cablage avec **demande d'autorisation de travaux**,
- 5^{ème} étape : **Validation** du dossier technique pour travaux,
- 6^{ème} étape : **Travaux** d'installation.

NICE
LA RIVIERA FRANCAISE
Beausoleil
Castellar
Castillon
Gorbio
La Turbie
Moulinet
Sospel
St Agnès
Menton

NICE METROPOLE
Eze
La Trinité
St Blaise
St Jean Cap Ferrat
Villefranche sur mer
Le Gaude
Cap d'Ail
St André de la Roche

ENGIE
Ineo

orange

Angéline LOISEL
Négociatrice FTTH
Déploiement Fibre Optique ORANGE

06 74 55 70 76
angeline.loisel@engie.com

ZI Les Estroublans – 24 Boulevard de l'Europe BP 62 – 13742 Vitrolles Cedex

*DTA => Dossier Technique Amiante

Principe d'exonération DTA : Permis de construire avant 01/07/1997 ou Maisons individuelles